

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 5 avril 2016

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Mmes MM Daniel CHARMOILLAUD (BREVILLIERS) – Chantal FERRY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY, Claude PERRIN (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Arnaud TRIBILLON (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Robert BURKHALTER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN, Jean-Pierre BARAFFE (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOJAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Arrivés en cours de séance :

M. Michel CLAUDEL (BREVILLIERS)

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Josette LOCH (CHAGEY) - Stéphanie CHEVRIER (CHALONVILLARS) – Danielle CROISSANT (CHENEBIER) – Jean VILANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY, Carole VALLADONT (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Excusés en cours de séance :

Mme Catherine FORTES (HERICOURT)

Procurations :

Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Josette LOCH à Chantal FERRY / Danielle CROISSANT à Francis ABRY / Jean-Denis PERRET GENTIL à Arnaud TRIBILLON / Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-François RIBIERE à Christian GAUSSIN

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint.

◆ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2015

Le Président présente le compte rendu du Conseil communautaire du 25 février 2016.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le compte rendu du précédent Conseil

◆ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Président présente les éléments introductifs du budget principal puis passe la parole à Gérard CLEMENT qui présente le pacte fiscal.

Chaque Vice Président présente ensuite les éléments de la commission pour laquelle il a reçu délégation.

Suite à la présentation de Grégoire GILLES du Budget Lizaine, Fernand BURKHALTER précise que le fonds de concours pour la commune de Chagey sur un affluent de la Lizaine ne sera probablement pas versé car suite à son intervention le département pourrait s'en charger.

Gérard CLEMENT présente la synthèse des investissements.

Le Président conclut la présentation.

Eric STEIB demande si dans le cadre du pacte fiscal une étude a été faite pour chiffrer la perte de dotation.

VM/10713

Fernand BURKHALTER explique que l'année 2015 a été la première année de pacte fiscal ce qui a permis de limiter la baisse des dotations mais les montants restent prévisionnels.

En 2018 il y aura une prise en compte du transfert de l'école de musique, aussi il a souhaité pour plus de lisibilité mettre en pause le pacte fiscal afin d'en mesurer les effets.

L'endettement de la communauté de communes est faible, le territoire dynamique. La communauté de communes conserve des marges d'investissement. 21 projets publics seront déployés sur le territoire de la communauté de communes ce qui démontre une gestion active et dynamique.

Eric STEIB observe qu'il faut être vigilant quant à la limite de versement du FPIC.

Fernand BURKHALTER précise que c'est également pour cette raison qu'une pause a été décidée.

Blaise-Samuel BECKER remarque qu'il ne partage pas plus l'optique du budget principal que le débat d'orientations budgétaires. Il peine à voir de l'ambition. Il observe que l'excédent d'investissement démontre aussi un manque de projet. L'absence d'emprunt peut aussi être le marqueur d'un manque d'investissement. Il ajoute que les recettes de CFE sont faibles et s'interroge sur le retour sur investissement des créations de ZAC.

Concernant les recettes de la Communauté de communes il regrette que la CCPH ne s'oriente pas vers un versement transport, il souhaite la mise en œuvre d'un service transport digne de ce nom.

Blaise-Samuel BECKER craint que le pacte fiscal soit à terme une diminution des recettes des communes.

Eric STEIB est surpris du montant de la subvention Choreia. Par ailleurs il souhaiterait qu'un poste de gardien soit créé pour le SIB et aimerait être entendu pour l'encadrement des enfants.

Anne-Marie BOUCHE observe que les dépenses de l'école de musique sont énormes. Elle interroge le Président sur la nature des travaux réalisés à l'école de musique pendant les vacances et souhaite savoir qui paie.

Fernand BURKHALTER précise qu'il répondra au conseil municipal car cela concerne des travaux de reprises de malfaçons. Concernant Choréia il précise que c'est 19 000 € et non 10 000 € car la participation du département et de la ville d'Héricourt n'avait précédemment pas été intégrée. Il souligne l'intérêt et la qualité de cette formation reconnue au niveau départemental. L'école de musique est un équipement phare et de qualité.

Eric STEIB espère qu'il sera aussi facile pour les clubs de foot d'obtenir des subventions que cela l'est pour l'école de musique pour acheter du matériel. Il trouve que c'est énorme et se dit surpris de ces sommes. Il regrette qu'il y ait autant de salariés à l'école de musique contre zéro dans le monde sportif.

Fernand BURKHALTER précise le contenu de la compétence sportive de la CCPH et considère qu'on ne peut pas comparer en ces termes la culture et le sport.

Le budget principal s'équilibre à 8 330 088 € en section de fonctionnement et à 5 770 484 € en section d'investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (4 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Blaise-Samuel BECKER, Robert BURKHALTER et Sandrine PALEO) :

- ADOPTE le présent Budget primitif 2016 présenté chapitre par chapitre.
- ADOPTE les taux suivants :
 - Taux de TH : 9,56 %
 - Taux de FNB : 2,66 %
 - Taux de FB : 2,41 %
 - Taux de CFE : 25,68 %

Le budget 2016 est marqué par une forme de continuité notamment en dépenses avec une stabilisation des charges à caractère général et pour la seconde fois et grâce à un taux d'occupation très élevé, nous pouvons inscrire une provision pour risque locatif qui nous permettra de faire face en cas de fin de bail d'un des occupants.

La section d'investissement, quant à elle, reste artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les 2 sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et surtout en recettes d'investissement avec les excédents reportés.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années qui viennent.

Pour l'exercice 2016, ce budget annexe repose sur un excellent taux d'occupation avec 3 locataires qui devraient occuper 90 % de la surface à louer du bâtiment, les 10 % restants étant occupés en réalité par la CCPH. L'ensemble du centre d'affaires est donc aujourd'hui loué.

Le budget 2016 s'équilibre à 136 745.01 € en fonctionnement et à 177 220.20 € en investissement.

Anne-Marie BOUCHE demande en quoi consistent les travaux importants identifiés.

Fernand BURKHALTER précise que c'est une provision au cas où des travaux importants interviendraient.

Le conseil communautaire à la majorité (1 vote contre : Anne-Marie BOUCHE, 3 abstentions Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO, Robert BURKHALTER) ADOPTE le présent Budget annexe « Centre d'Affaire Pierre Carmien » 2016 présenté chapitre par chapitre, DECIDE d'inscrire une provision pour risques locatifs d'un montant de 14 682.21 €.

BUDGET TRANSPORT :

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose qu'il s'agit du 7ème budget annexe TAD, budget qui est élaboré en HT. Ce budget est principalement construit autour du marché qui nous lie au transporteur puisqu'il représente à lui seul plus de 98 % des dépenses de fonctionnement.

Pour 2016, nous nous situons dans une année de fonctionnement quasiment équivalente à celle de l'année passée c'est à dire sur une base de 110 000 kms facturés contre de 112 000 km en 2015.

Aussi, pour cet exercice, ce budget annexe devrait s'équilibrer grâce à une subvention provenant du budget principal à hauteur de 104 545 €.

Le budget 2016 s'équilibre à 165 542 € en fonctionnement et à 13 711.10 € en investissement.

Le conseil communautaire à la majorité (1 vote contre : Anne-Marie BOUCHE, 3 abstentions Robert BURKHALTER, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER) ADOPTE le présent Budget annexe « transport à la demande » 2016 présenté chapitre par chapitre.

**◆ DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA CREATION D'UN 3ème GYMNASSE :
SUBSTITUTION DE LA CCPH A LA VILLE D'HERICOURT POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DE
L'OPERATION - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LANCER LA
CONSULTATION DE MAITRISE D'CEUVRE**

- DECIDE de maintenir le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,15 en 2017.
- DECIDE de créer un poste d'animateur principal à temps non complet à 30.25 heures et un poste de rédacteur à temps complet à effet du 1er juillet 2016 et de supprimer les postes d'animateur en CDI et d'adjoint administratif de 1ère classe à effet du 1er juillet 2016.
- DECIDE de :
 - Supprimer 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1ere classe au 1^{er} juillet 2016
 - Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif de 1ere classe au 8 octobre 2016
 - Supprimer 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe au 1^{er} décembre 2016
 - Supprimer 1 poste d'Adjoint d'animation de 2ème classe au 1^{er} juillet 2016
 - Supprimer 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe au 1^{er} juillet 2016
 - Créer 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe au 1^{er} juillet 2016
 - Créer 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe au 8 octobre 2016
 - Créer 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1ere classe au 1^{er} décembre 2016
 - Créer 1 poste d'Adjoint d'animation de 1ere classe au 1^{er} juillet 2016
 - Créer 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe au 1^{er} juillet 2016
- ACTE l'engagement de la communauté de communes à travers le pacte fiscal du reversement intégral de la fiscalité aux communes pour 2016 avec répartition dérogatoire du FPIC.
- DECIDE d'inscrire une provision pour risques d'un montant de 140 000.00 €.

◆ ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES : DECHETS MENAGERS, CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN, TRANSPORT A LA DEMANDE

BUDGET OM :

Jean VALLEY explique que le budget prévisionnel 2016 a la particularité d'être le premier budget établi en année pleine de redevance incitative. Il a été construit sur la base d'un tonnage OM traité de 3000 tonnes en baisse de 200 tonnes. Il prend en compte les nouveaux tarifs du SYTEVOM soit 113.50 € /tonnes traitées et 20 € de cotisation par habitant. Ce budget est bien maîtrisé depuis plusieurs années et devrait permettre d'autofinancer nos prochains investissements.

Le budget 2016 s'équilibre à 1 624 322.67 € en fonctionnement et à 470 067.40 € en investissement.

Jean-François NARDIN demande si la question de la tarification pour les personnes touchées par la maladie a été résolue.

Fernand BURKHALTER explique que les différents cas ont été recensés et la question sera prochainement réglée.

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER et 2 abstentions Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER) ADOPTE le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2016 présenté chapitre par chapitre, CONFIRME et MAINTIENT la provision pour risques inscrite au Budget annexe Ordures Ménagères d'un montant de 116 174.13 €.

BUDGET CAPC :

Gérard CLEMENT expose que ce nouveau budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle de l'année passée et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA.

Fernand BURKHALTER explique que par délibération n°111/2015 en date du 1^{er} octobre 2015, la communauté de communes a décidé d'inscrire dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable piloté par la Région la création d'un 3^{ème} gymnase. Ce sont d'ores et déjà près de 200 000 € de subventions qui sont réservées par la Région sur ce projet.

Compte tenu du positionnement identifié pour cet équipement sur le site du champ de foire et dans l'esprit de mutualiser les aires de stationnement, il avait été envisagé une maîtrise d'ouvrage conduite par la ville d'Héricourt. Afin de vérifier la faisabilité de cette implantation et de se coordonner avec le calendrier imminent de la requalification du champ de foire, la ville d'Héricourt a conduit une mini étude et a déposé un dossier de financement DETR sur la base d'un coût projet de 2 000 000 € HT.

Le bureau communautaire réuni le 24 mars a considéré, au regard du rayonnement intercommunal de ce nouvel équipement et dans la poursuite des derniers équipements sportifs portés par la communauté de communes (CSIAG, SIB, Stabilisé, plateau sportif), qu'il était plus cohérent que ce nouvel investissement soit réalisé par la Communauté de communes.

Cet équipement sera destiné à accueillir des compétitions régionales. D'une surface de 1800 m² environ il comprendra un espace multisport équipé de gradins (1.200 m²), 4 vestiaires joueurs (28 m²/vestiaires), des vestiaires arbitre (30 m²), des rangements (72 m²), une salle de réunion, un local gardien/infirmier, ...

Plan de financement prévisionnel :

Coût d'opération : 2 000 000 € HT

CADD :	201 203 € (10.06%)
DETR (ville d'Héricourt) :	600 000 € (30%)
CD 70 Vestiaires :	24 000 € (1.2%)
CD 70 Gymnase :	200 000 € (10%)
Fonds interministériel :	574 797 € (28.74%)
CCPH :	400 000 € (20%)

Patrick PAGLIA explique que dans la première mouture il avait été décidé d'ajouter une salle de musculation laquelle n'apparaît pas dans le détail.

Sandrine PALEO est sceptique sur la localisation de cet équipement. Le site des Tuileries pourrait mieux convenir.

Fernand BURKHALTER relève la contradiction de Sandrine PALEO qui propose de situer un équipement sur un site dont elle avait refusé l'acquisition.

Eric STEIB dit la nécessité de prévoir un local gardien.

Valéry VOUGNET observe que le coût d'opération est de 2 000 000 d'euros alors que précédemment un coût de 1 400 000 euros avait été identifié.

Fernand BURKHALTER précise qu'il y avait peu d'information lors de la constitution des premiers dossiers...

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Déclare d'intérêt communautaire cette nouvelle construction,
- Autorise le Président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme présenté ci-dessus,
- Adopte le plan de financement prévisionnel et autoriser le Président au dépôt des dossiers de subventions sur la base d'un coût d'opération de 2 000 000 € HT,

- Se substitue à la Ville d'Héricourt pour le dossier DETR.

◆ BASSIN D'APPRENTISSAGE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que la communauté de communes avait engagé courant 2014 et 2015 une étude de définition du besoin pour couvrir l'ensemble du territoire en bassin d'apprentissage et lors du dernier conseil du 25 février, l'assemblée à l'unanimité a confirmé l'engagement de ce dossier et a décidé de solliciter les subventions sur cette opération.

A l'origine de ce projet, il était envisagé de requalifier le bassin d'Héricourt et de construire un nouveau bassin dans un village dans une logique d'aménagement du territoire. Champey et Coisevaux s'étaient alors positionnés.

Lors de l'analyse comparative entre ces 2 communes de nouveaux éléments sont apparus qui militent à présent pour la création d'un seul et même équipement à Héricourt, rue de la Tuilerie, regroupant soit 2 petits bassins de 75 m² soit un bassin plus grand de 150 m² à travers :

- Les économies de transport puisque 2 classes pourront être amenées en même temps dans le nouvel équipement au moyen d'un seul bus. L'hypothèse envisagée dans un village d'utiliser une salle de classe annexe n'aurait pas reçu un avis favorable de tous les enseignants.
- Des économies d'échelle sur les charges de fonctionnement au moyen d'un seul équipement au lieu de 2.
- La mobilisation du fonds ministériel qui n'est affecté que sur les projets localisés à Héricourt
- Le raccordement à la chaufferie bois d'Héricourt, solution qui avait été envisagée à Champey.
- La proximité avec le groupe scolaire Grandjean et Paris qui compte 324 élèves actuellement soit le groupe le plus important.
- La localisation à Héricourt permet d'envisager le façon plus économique l'accès des 6^{ème} à cet équipement.

Cet équipement d'une emprise totale d'environ 700 m² avec vestiaires enfants et adultes, hall d'accueil, 1 ou 2 bassins, 1 bureau, 1 infirmerie, 1 chaufferie, des locaux techniques, des sanitaires – douches, présente un coût estimatif de 1 500 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CREATION D'UN BASSIN D'APPRENTISSAGE				
DEPENSES EN € HT		RECETTES		TAUX
Travaux	1 300 000 €	Département	460 000 €	30,7%
Honoraires et études	160 000 €	DETR 2016	430 000 €	28,7%
Imprévus	40 000 €	Fonds de Soutien public à l'investissement local CCPH	310 000 €	20,6 %
			300 000 €	20,0%
TOTAL	1 500 000 €		1 500 000 €	100%

Le bureau et les 2 maires de Champey et de Coisevaux ont émis un avis favorable à cette proposition. Il convient à présent d'autoriser le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Anne-Marie BOUCHE est contente de ce projet qu'elle juge indispensable. Elle souligne qu'il ne faudra pas confondre bassin d'apprentissage et piscine municipale. Les adultes l'utiliseront il ?

Fernand BURKHATER précise que ce sera le cas uniquement pour l'aquagym.

Sandrine PALEO trouve cavalier d'avoir réalisé autant d'études pour finalement revenir à Héricourt.

Fernand BURKHALTER précise que la première idée était de réhabiliter le bassin d'Héricourt.

Michel CLAUDEL se réjouit de cet outil et précise qu'il trouve judicieux le choix d'Héricourt. Il pense qu'il faut se féliciter de cette décision.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme présenté ci-dessus.

◆ CREATION D'UN POLE PERISCOLAIRE AUX CHENEVIERES: LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

Robert BOURQUIN Le Président expose que la communauté de communes avait engagé en décembre 2013 des travaux d'aménagement provisoire à l'école Ploye afin d'y accueillir une soixantaine d'enfants en périscolaire. Ce pôle ouvert en janvier 2014 comporte une salle de restauration pour les primaires, une petite salle de restauration pour les maternelles, deux offices propre et sale, une salle d'activité.

Aujourd'hui compte tenu de la fréquentation actuelle et d'une réorganisation des services périscolaires ce pôle est devenu trop petit.

Il convient donc de confirmer la création d'un nouveau pôle périscolaire d'une surface comprise entre 300 et 400 m² permettant d'accueillir environ 120 enfants.

Deux scénarii pourront être étudiés :

- construction intégrale d'un pôle périscolaire traditionnel comprenant salle de restauration, offices et salles d'activités
- adjonction à ce pôle d'une grande salle « polyvalente » pour regrouper des activités actuellement déployées sur d'autres sites en vue d'améliorer la qualité du service et de réaliser des économies en temps de transport et en besoin de personnel.

La création de ce pôle présentera un coût d'opération d'environ 500 000 € HT dont 250 000 € sont déjà inscrits dans le PACT, le reste fera alors l'objet d'une nouvelle inscription lors de la révision du PACT (clause de revoyure en 2017).

Une consultation de maîtrise d'œuvre doit être engagée sur la base de ce programme, elle comprendra en phase esquisse une analyse de ces 2 scénarii. A noter que 80% de subventions sont envisagés sur cette opération puisque nous percevrons le FEADER au titre de la politique de la ville.

Fernand BURKHALTER précise que le pôle Cadet Rousselle atteint la limite de sa capacité d'accueil.

Blaise-Samuel BECKER demande si l'extension est rendue nécessaire par l'arrivée de nouvelles communes.

Fernand BURKHALTER précise que ce n'est pas que cela, il faut également permettre l'accueil des autres enfants. Ce projet n'est pas lié à l'arrivée potentielle d'enfants sur ce groupement, il a été acté lors de la conclusion du PACT avec le Département dès janvier 2014.

Blaise-Samuel BECKER explique qu'il a lu dans la presse que ce serait la loi NOTRE qui obligerait la dissolution du syndicat scolaire sur ces communes. Pourquoi cette dissolution est-elle à ce point inéluctable? Il imagine que la dissolution serait une clause secrète de l'adhésion de ces communes à la CCPH. Il souhaite que le Président démente l'existence de cette clause. Il n'imagine pas qu'Héricourt en soit réduit à faire du chantage pour garnir ses écoles.

Fernand BURKHALTER précise que la communauté de communes n'a pas la compétence scolaire mais périscolaire. Il précise que le pôle de Ploye accueillera les enfants qui fréquentent les écoles accueillies dans ce pôle.

Jean-François NARDIN demande si la communauté de communes a la maîtrise du foncier.

Fernand BURKHALTER répond par l'affirmative car c'est la ville qui en est propriétaire et qui le donnera gratuitement à la communauté de communes. Il précise que cette sectorisation a l'avantage d'assurer 80 % de subvention.

Le conseil communautaire à la majorité (4 votes contre) AUTORISE le Président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme présenté ci-dessus.

◆ ZA DES COQUERILLES – CONSULTATION POUR PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Le Président expose qu'en juillet 2014, le conseil communautaire a décidé d'engager une étude de faisabilité préalable à l'aménagement du parc d'activités "Les Coquerilles" à Héricourt. L'étude de faisabilité a été conduite par la SOCAD, elle présente l'analyse des contraintes environnementales et archéologiques, l'établissement d'un diagnostic foncier, une réflexion sur le montage opérationnel, la stratégie et la pré-programmation ...

La réalisation de ce projet d'envergure est estimée entre 3 et 3.5 millions d'euros et porte sur 11ha 66a. Il nécessite une capacité d'investissement et des moyens techniques internes dont la communauté de communes ne dispose pas. Aussi il est proposé de ne pas porter cette opération en régie mais de la confier à un aménageur par le biais d'une concession d'aménagement (article L300-4 à L300-6 et R300-4 à R300-14 du code de l'urbanisme) à l'instar de ce qui a été fait sur la ZAC des Guinnottes 1 et 2.

Dans ce cadre, le concessionnaire retenu par la Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements nécessaires ainsi que la réalisation des études et de toutes missions concourant à leur réalisation. Le concessionnaire souscrit les emprunts et la CCPH n'intervient que par avance remboursable ou par le biais de participations.

Le projet de contrat de concession et notamment ses conditions financières sera soumis au conseil communautaire pour approbation avant signature avec le concessionnaire retenu.

Synthèse des conclusions des études de faisabilité préalables à l'aménagement du parc d'activité "les Coquerilles" :

- Etats des lieux :
 - Foncier : les acquisitions foncières sont en cours pour une surface de 11ha66a85ca
 - Topographie : il sera nécessaire de prendre en considération les dénivelés pour la définition du schéma d'aménagement

- Loi sur l'eau : un rapport de pré-étude hydraulique a été réalisé et transmis au service de la DDT. Le projet serait soumis à la procédure d'autorisation du fait de sa superficie.
- Archéologie préventive : le diagnostic a été mené. Aucune découverte n'a été réalisée.
- Urbanisme : les terrains sont classés en zone 1AUY suite à la révision allégée du PLU approuvée par le conseil municipal le 17/02/2014.
- Contraintes environnementales : le projet n'est pas soumis à étude d'impact au titre de l'environnement.
- Esquisses de projet : 2 scénarii ont été envisagés (voir annexe), l'un d'une surface utile totale de 6ha environ, l'autre de près de 7ha84 confirmant la faisabilité technique du projet.
- Stratégie et pré-programmation
 - Hormis un besoin identifié d'une superficie supérieure à 2ha, le scénario 2 semble le plus adapté d'un point de vue économique car il permet d'optimiser le foncier acquis et de proposer davantage de superficie commercialisable.
 - Bilan financier prévisionnel : le bilan financier varie selon le scénario qui sera retenu. Ratio entre le coût travaux et la superficie commercialisable d'environ 33 € HT /m² pour le scénario 2 (contre 29€ HT/m² aux Guinnottes 2). Le prix de commercialisation serait d'environ 20 € HT/m² (18 € aux Guinnottes).
 - Les modes de réalisation de l'opération : le choix entre les modes de réalisation dépend de la possibilité pour la collectivité d'affecter en interne le personnel pour mener à bien une opération d'aménagement complexe mais renvoie également aux moyens financiers de la collectivité. L'intérêt de la concession est que la collectivité peut déléguer ses missions tout en gardant la maîtrise d'ouvrage du projet et en opérant une certaine maîtrise des objectifs et du programme qu'elle a définis.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation d'un aménageur selon la procédure adaptée (article R300-11-7 du Code de l'urbanisme) suivante :

- Publication d'un appel à candidature dans un journal d'annonces légales et dans un journal spécialisé
- Volonté de se porter candidat : dans le délai de 1 mois à partir de la date de publication de l'avis
- Transmission du règlement de consultation, du document de programme et de ses annexes aux candidats
- 1 mois minimum après la transmission du règlement de consultation, réunion de la commission pour analyser les propositions et donner un avis
- Négociation par l'exécutif avec un ou plusieurs candidats au vu de l'avis de la commission
- Si besoin réunion de la commission pour valider le choix qui sera proposé au conseil communautaire
- Délibération du conseil communautaire désignant l'aménageur et autorisant le Président à signer le contrat de concession.

Il est proposé que la commission d'aménagement soit composée de Fernand BURKHALTER, Jean-Jacques SOMBSTHAY, Jacques ABRY, Martine PEQUIGNOT, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Luc BERNARD.

Sandrine PALEO remarque que c'est le troisième projet dans ce secteur. Il pourrait être considéré que c'est la continuité des 2 précédents. Elle souhaite qu'une étude environnementale soit réalisée d'autant qu'il s'agit d'une

doline et d'un projet de 11ha. Elle trouve scandaleux de combler cette cuvette, de bétonner alors que le milieu naturel est intéressant.

Fernand BURKHALTER précise que le Préfet a décidé qu'une étude d'impact n'était pas nécessaire.

20h07 départ de Catherine FORTES.

Blaise-Samuel BECKER a des interrogations par rapport à l'opportunité de ces projets si l'on compare le coût et ce que cela rapporte. Il y a une perte sèche pour la collectivité. Combien d'année de CFE faut-il pour rattraper cette perte? Est-ce une bonne idée?

Fernand BURKHALTER répond par l'affirmative : oui c'est une bonne idée, cela participe à la défense de l'emploi, à sa sauvegarde et à son développement.

Blaise-Samuel BECKER considère que la CCPH fait de l'optimisation sociale en délocalisant des entreprises qui existent ailleurs à Héricourt.

Anne-Marie BOUCHE demande pourquoi le nom de Coquerilles et non Guinnottes 3.

Fernand BURKHALTER précise que c'est le nom du lieu dit et que c'est plus joli.

Eric STEIB demande si la communauté de communes a avancé avec la SOCAD pour la suite et pour les autres zones.

Fernand BURKHALTER précise qu'il y a des projets mais rien d'acté, des réflexions sont en cours mais il faudra attendre l'arrivée du PLUI pour permettre d'esquisser cela. Il ajoute que la communauté de communes a un projet dans le cadre du Pôle Métropolitain.

Le conseil communautaire à la majorité (3 votes contre : Sandrine PALEO Blaise-Samuel BECKER Anne-Marie BOUCHE et une abstention Robert BURKHALTER) :

- Acte de la faisabilité préalable à l'aménagement du parc d'activités "les Coquerilles"
- Décide de confier l'aménagement de la ZAC à un aménageur dans le cadre d'un traité de concession
- Autorise le Président à engager les procédures de consultation en vue de concéder la réalisation de la ZAC "les Coquerilles" selon la procédure adaptée de l'article R 300-11-7 du Code de l'urbanisme
- Désigne au scrutin de liste à la représentation proportionnelle les membres de la commission d'aménagement tel que proposé.

◆ ANIMATION DU PLIE – SOLLICITATION DU FSE

Marie-Odile NOWINSKI rappelle que l'appel à projets du PLIE a été lancé par le Département de la Haute-Saône début février 2016. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 18 mars.

Les chantiers d'insertion Les Jardins du Mont Vaudois et Fripvie ont quant à eux déjà répondu à un premier appel à projet départemental en janvier 2016. Les dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

Cet appel à projet restreint au territoire du PLIE reprend les 3 axes d'intervention du FSE pour le programme opérationnel 2014-2020 :

Axe 1 : L'accompagnement individualisé et renforcé des participants PLIE et les parcours d'insertion

Axe 2 : La relation aux entreprises

Axe 3 : L'animation territoriale et l'ingénierie de projets d'insertion.

Les partenaires du PLIE ont été informés de la possibilité de proposer des actions. L'ADCH et la Mission Locale ont proposé le renouvellement de leurs actions 2015 :

- Clause insertion et référent de parcours d'insertion professionnelle pour l'ADCH,
- Chargé de relations entreprises pour la Mission Locale.

Ces projets feront l'objet d'une présentation ultérieure au Conseil Communautaire qui devra se prononcer sur les plans de financement et notamment les montant de la participation CCPH dans le cadre des crédits de la politique emploi / insertion.

Comme en 2015, la Communauté de Communes a déposé une demande de subvention FSE au titre de l'axe 3

Nom de l'action : « Animation du PLIE du Pays d'Héricourt- Année 2016 »

Contenu : Il s'agit de mobiliser les moyens nécessaires à l'animation territoriale sur le périmètre du PLIE et à la coordination des parcours des publics ciblés en lien avec tous les autres partenaires de l'insertion et de l'emploi du territoire y compris les entreprises afin de constituer un véritable réseau.

La mise en réseau des acteurs du territoire résultant de ce projet d'animation territoriale a pour objectif de permettre l'échange régulier d'informations lors de comités techniques de suivi mensuels mais également de réfléchir en commun sur des axes de développement adaptés au public en insertion.

Cette démarche correspond aux attentes des acteurs de terrain. Elle permet de gagner en réactivité dans les propositions de parcours en direction des demandeurs d'emploi identifiés dans le dispositif.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RESSOURCES	
Dépenses de personnel (0.9 ETP)	42 570.00 €	FSE (60%)	35 758.80 €
Autres dépenses (forfait de 40% des dépenses de personnel)	17 028.00 €	CCPH (40%)	23 839.20 €
TOTAL	59 598.00 €	TOTAL	59 598.00 €

Le taux d'intervention du FSE est de 60% soit un reste à charge pour la CCPH de 40% du coût total prévisionnel de l'action.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Valide les objectifs de l'opération « Animation du PLIE du Pays d'Héricourt – Année 2016 »,
- Valide le montant de la participation CCPH pour un montant prévisionnel de 23 839.20 € correspondant à un taux de 40% du coût total de l'action,
- Autorise le président à signer la convention de subvention.

◆ **SEJOUR ETE 2016 – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Robert BOURQUIN explique que depuis février 2012, le conseil a acté le principe de développer les centres de loisirs sous forme de mini-camps en été comme en hiver. Ce sont toujours de véritables succès qui correspondent à une demande des familles.

Pour l'été 2016, le service périscolaire propose un séjour en direction des 8-12 ans pour un effectif de 40 enfants à Longevilles Mont d'or (25) du 18 au 22 juillet 2016 (5 jours et 4 nuits).

A Longevilles Mont d'or (25), la société « Espace Mont d'Or » qui apporte toutes les garanties de sécurité propose un forfait tout compris, hébergement, restauration (4 repas/j), activités avec moniteurs (VTT, Escalade, Course d'orientation; canoë, baignade) pour un coût total de 10 244 € TTC dont le transport A/R pour 870.00 €.

Budget prévisionnel- (hors charges de personnel)

DERENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement En pension complète	9 374 €	Familles	6 200 €
Transport	870 €	Caf aides vacances	1 200 €
		CAF PSO	1 000 €
		CCPH	1 844 €
TOTAL	10 244 €	TOTAL	10 244 €

Pour information le reste à charge pour la CCPH est similaire aux autres séjours été et conforme à l'enveloppe budgétaire.

Rappel : La Caisse d'Allocation Familiale accorde pour l'organisation de mini-camp une aide financière de 5 € par jour et par enfant. Une demande d'aides au fonctionnement sera donc déposée.

Rappel des tarifs appliqués pour le séjour hiver 2016 qu'il est proposé de reconduire sans changement.

T-2 QF ≤ 440 ⇒ 80€

T-1 440 < QF ≤ 570 ⇒ 90€

T0 570 < QF ≤ 1 500 ⇒ 155€

T+1 QF > 1 500 ⇒ 235€

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte la tarification proposée et autorise le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour.

◆ **CHOREIA – ADOPTION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE**

Fernand BURKHALTER explique que l'Ecole de Musique propose chaque année par le biais de Choréa un spectacle. Ce groupe est composé de 38 ados chanteurs qui mêlent le chant, le théâtre, la danse et l'émotion.

Leur travail sera restitué dans un spectacle intitulé « Boulevard du Swing » les 20, 21 et 22 mai à la salle des fêtes d'Héricourt et le 28 mai au théâtre de Vesoul.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil communautaire a déjà validé ce projet qui sera conduit par Culture 70 et mobilisera les aides du Département au titre du Pack Culturel. La CCPH apportera une subvention de 19 500 € et conserve les recettes de la billetterie.

Lors de ces représentations, les billets sont vendus par les encadrants de l'Ecole de Musique via la création d'une régie de recettes.

Suite au transfert de l'école de musique, il convient d'adopter les tarifs de ces représentations.

Il est proposé de maintenir les tarifs des années antérieures soit 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

Pas de question.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs proposés.

VM/10713

◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Fernand BURKHALTER explique que les dossiers ont été examinés par la commission réunie le 9 mars 2016. Les crédits sont disponibles au budget.

CULTURE

- **ALTERNADIFF**

Festival Impétus

Cet évènement est un festival de musiques alternatives qui a lieu sur plusieurs jours dans l'Aire urbaine sous l'égide du MOLOCO et qui rassemble de nombreux festivaliers y compris des suisses et allemands. Un concert est accueilli au Catering Café à Héricourt sous gestion d'Alternadiff.

Pour mémoire, depuis plusieurs années l'association Alternadiff reçoit une aide de 1 000 € de la CCPH. Dans le cadre du festival 2016, le concert a lieu le 10 avril à Héricourt pendant lequel trois groupes se produiront.

Le budget du festival « Impétus » pour la partie Héricourtoise est de 3 270 € et sont recherchées les aides de la Ville d'Héricourt et du Moloco.

L'association sollicite une subvention de 1 000 €, soit le même montant qu'en 2015.

Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour une aide de 1 000 €.

Saison culturelle

La saison culturelle a pour objectif d'organiser 2 à 3 concerts par mois de septembre à juin au Catering Café. L'objectif est de présenter des projets artistiques nationaux et internationaux afin de bénéficier d'une dynamique pour favoriser l'éclosion de projets locaux. Le public touché est âgé de 16 ans à plus de 60 ans. Pour mémoire, en 2015 l'association Alternadiff a reçu une aide communautaire de 2 000 € pour la saison culturelle.

Le budget de la saison culturelle s'élève à 23 000 € avec recherche des financements du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Ville d'Héricourt plus les entrées.

Alternadiff sollicite une subvention de 2 000 € pour 2016, soit le même montant qu'en 2015.

Il est proposé de renouveler les subventions aux mêmes montants.

Héricourt Montmartre

Le festival « Héricourt Montmartre » consiste à réunir une centaine d'artistes pratiquants et exposants à la place de la Tour du Château à Héricourt les 1er et 2 octobre 2016. En parallèle, le Musée Minal et la Tour du Château sont ouverts et proposent des expositions.

Le budget de cette manifestation s'élève à 8 748 € et sont également sollicités le Conseil Départemental et la Ville d'Héricourt. S'ajoutent en recettes les cotisations et les ventes et prestations de service ainsi que les publicités et affiches. L'association sollicite une aide de 500€.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Com and Play

L'association a pour but de promouvoir le jeu vidéo et d'organiser des parties et tournois en réseau.

Pour cette année 2 LAN party sont programmées. Ce sont des week-ends de jeux en réseau ouverts au public qui visent à rassembler des joueurs de tous horizons afin de se rencontrer autrement que virtuellement. Un tournoi est organisé par évènement qui peut accueillir 40 personnes.

A l'occasion de la 20ème LAN party, prévue les 29 et 30 octobre, l'association loue la Halle de Cavalerie et pourra ainsi accueillir 100 joueurs.

Le budget pour l'organisation de ces rassemblements est de 4 303 €. La Ville d'Héricourt apporte son soutien par le biais de la mise à disposition des salles.

Pour mémoire l'association a reçu une subvention de 200 € en 2014 et sollicite pour 2016 une subvention de 500 €.

Il est proposé d'attribuer une aide de 250 €.

- **Culture 70**

Depuis le 1er janvier 2016, l'ADDIM 70 est désormais Culture 70, une plateforme culturelle au service des territoires. L'association a pour but d'animer cette plate-forme fondée sur la mutualisation des moyens propres aux outils culturels internes ou périphériques du Département de la Haute-Saône et de ses partenaires culturels.

Aussi, la CCPH versait une subvention de 100 € par an à l'ADDIM 70.

Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour verser une subvention de 100 € à Culture 70.

Chœur et orchestre du Collège Pierre et Marie Curie

L'association organise des représentations de la chorale du Collège à la Halle de Cavalerie les 27, 28 et 29 mai 2016 ayant pour titre « Terrien, c'est rien ». Cette manifestation de très haute qualité touche un public très nombreux avec des salles pleines à chaque représentation. Pour ces représentations 225 élèves et 20 musiciens sont concernés.

Pour mémoire, en 2015 l'association a reçu une aide de 500 €.

Le budget de ce projet s'élève à 12 500 € avec les participations recherchées des sponsors, plus la vente de T-shirts, CD, DVD, entrées et programmes.

L'association reconduit sa demande pour 2016 pour un montant de 500 €.

Le bureau et la commission proposent d'attribuer une subvention de 500 €.

- **Musique et Mémoire**

Musique et Mémoire est un festival de concerts de musiques baroques qui ont lieu au cœur de monuments religieux et en est à sa 23ème édition. Le festival se déroule du 15 juillet au 30 juillet 2016 dans le Pays des Vosges Saônoises et l'Aire urbaine et rassemble quelques 4 500 auditeurs sur une dizaine de concerts.

Cette année le festival célébrera avec l'ensemble les Cyclopes le 400ème anniversaire de la naissance du musicien Johann Jacob Froberger (28/05/1616 – 07/05/1667) qui passa sa vie au Château d'Héricourt auprès de la princesse Sybille de Wurtemberg. Ainsi 2 concerts sont prévus à Héricourt : le 20 juillet au Château et le 22 juillet à l'église luthérienne.

Le budget de cette manifestation s'élève à 186 920 € et est financé à 70 % par des subventions (DRAC, Conseil Régional, Conseils Départementaux de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, Communautés de Communes, Villes et réserve parlementaire) ainsi que la coproduction, le mécénat et les recettes des concerts.

L'association qui a reçu une subvention de 1 000 € en 2015, sollicite la CCPH à hauteur de 2 000 € pour cette année.

Le bureau et la commission proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Musiques en Pays d'Héricourt

L'association organise des concerts de grande qualité dans le Pays d'Héricourt et est soutenue depuis des années par la CCPH.

Pour la saison 2015/2016, 5 concerts sont organisés dont 2 se déroulent sur l'année 2016 :

Orchestre Victor Hugo de Franche-Comté à la Halle de Cavalerie à Héricourt,
« Les Meutsè » à la salle Charlie Chaplin à Couthenans.

En 2015, le soutien de la CCPH a été de 3 500 €.

Le budget de l'association s'élève à 32 000 € où des subventions de la Ville d'Héricourt, de la CCPH et du Conseil Départemental et de la réserve parlementaire de M. VILLAUMÉ sont recherchées. Les seules recettes de l'association proviennent de la billetterie.

L'association sollicite une aide de 3 500 € pour l'année 2015.

Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour 3 500 €.

CSIAG

- **Collège Pierre et Marie Curie**

Depuis la création de la CCPH, nous soutenons les actions socio culturelles du collège.

En 2015, le collège d'Héricourt a reçu une aide de 1 200 € pour 2 voyages.

En 2016, le Collège sollicite une aide financière pour les 3 voyages pour les classes en Italie, en Angleterre et en Bretagne à Tréveneuc.

Le budget global de ces projets s'élève à 67 109 € et sera financé par l'établissement, les recettes des actions et la participation des familles (à 80 %).

Le collège sollicite donc une subvention de 1 705 € pour l'année 2016.

Il est proposé d'accorder une aide de 1 705 €.

SPORT

- **La Vaudoise Gym**

Depuis des années la vaudoise Gymnastique reçoit une aide de 500 € pour l'entretien du matériel de la salle de gymnastique et l'achat de petites fournitures.

Le bureau et la commission proposent de reconduire cette subvention de 500 € pour l'année 2016.

- **Stage de football de l'HLPH**

Depuis juillet 2015, l'ESHL est devenue HLPH (Haute Lizaine Pays d'Héricourt).

Le club organise un stage de football du 6 au 10 juillet 2016 pour les enfants du club âgés de 6 à 13 ans.

- De 9 heures à 12 heures : perfectionnement technique et jeu en rapport avec le thème étudié,
- De 12 heures à 13 heures : repas pour les inscrits servis par cuisine centrale de la CCPH,
- De 13 heures à 17h30 : Ateliers découvertes avec un thème différent chaque jour (football américain, volley, cuisine ou présentation de l'arbitrage du football) et tournoi de foot en fin de journée.

Pour mémoire, l'Entente Sportive Haute Lizaine est le 3ème club de la Haute-Saône et compte 320 licenciés répartis en 23 équipes.

Le nombre de places disponibles est de 50 enfants, qui seront encadrés par 5 éducateurs.

Les prix du stage sont de 98 euros en demi-pension et de 74 euros en externe pour les enfants de la CCPH (128 € et 94 € pour les enfants hors CCPH).

Le budget de ce projet est de 5 840 euros et l'association demande une subvention de 2 000 € comme en 2015.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 000 €.

- **Classe de foot du Collège Pierre et Marie Curie**

Jusqu'en 2013 la classe foot du Collège était portée par les SGH Football. Or, il s'avère qu'afin de réussir à mobiliser des effectifs suffisants pour pérenniser ce dispositif et accueillir une trentaine d'enfants de la 6ème à la 3ème, une coopération a été mise en place entre l'HLPH et les SGH Football.

Désormais, l'organisation de la classe foot du collège sur la période de septembre à juin fait appel à des éducateurs qui doivent être rémunérés ce qui se traduit par une sollicitation plus importante des collectivités.

Pour cette période, le budget prévisionnel est de 17 720 €.

A ce stade, l'association demande une subvention de 4 760 € pour l'année scolaire 2015/2016 pour les besoins d'un seul éducateur compte tenu d'un effectif en baisse.

Pour rappel, une subvention de 5 110 € a été versée en 2015.

Le bureau a émis un avis favorable à l'attribution de la subvention de 4 760 €, sachant qu'en fonction des effectifs à venir, un complément sera peut être nécessaire.

Eric STEIB observe que pour la classe foot il a été pris en compte que la moitié des effectifs ce qui risque de ne pas être suffisant. Il aurait préféré que soit pris en compte la classe dans la globalité et que le montant soit diminuer le cas échéant si l'effectif n'était pas atteint.

Fernand BURKHALTER précise que cela est compliqué et que la communauté de communes souhaite une lisibilité budgétaire. Il propose donc cette somme qui sera le cas échéant ajustée. Concernant la question de l'encadrement cela reste à discuter et à préciser.

Le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : TOURISME - PATRIMOINE

Dominique CHAUDEY présente les demandes de subventions reçues.

- **Histoire et Patrimoine:**

Chaque année, l'association organise diverses manifestations au contenu historique comme les Journées Européennes du Patrimoine en septembre, la 9ème Fête du château le 10 et 11 septembre qui attire environ 1 200 personnes chaque année et le marché de la Saint Nicolas début décembre.

De plus, pour marquer les 10 ans de l'association a programmé un colloque les 15 et 16 octobre qui réunira des historiens et des archéologues pour parler d'Héricourt et de ses environs.

Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 1 000 € en 2015 pour l'organisation de ces évènements.

D'autre part, l'association édite depuis 2010 un cahier qui permet aux lecteurs de redécouvrir le Pays d'Héricourt par le biais de son histoire et de ses personnages illustres. Ces publications sont éditées à environ 300 exemplaires et vendues par l'association. Pour 2016, le cahier n°6 est en préparation. Pour mémoire, l'édition du cahier n°5 a été soutenue par la CCPH par un montant de 350 €, comme les précédents.

Le budget global de l'association est de 21 725 € dans lequel des financements de la Ville d'Héricourt et de la CCPH sont recherchés.

L'association sollicite la CCPH à hauteur de 2 000 € pour l'organisation des manifestations et de 500€ pour l'édition du cahier n°6.

Le bureau propose de reconduire la subvention de 1 000 € pour l'organisation des manifestations et d'accorder 350 € pour l'édition du cahier n°6.

- **Les Amis du Fort du Mont Vaudois**

Cette association a pour objet de préserver, valoriser et promouvoir le site du Fort du Mont Vaudois et comme chaque année elle est très active et organise plusieurs manifestations : Le Grand Loto du Fort (12 mars 2016), la Journée du Pain (22 mai 2016), les Journées Européennes du Patrimoine (18 septembre 2016) et le Marché de Saint-Nicolas (Décembre 2016).

Enfin, l'association souhaite installer des tables d'orientation afin de rendre encore plus attractif le site du Fort. Ces événements attirent chaque année des visiteurs toujours plus nombreux et permettent de mettre en valeur le patrimoine d'Héricourt à travers le Fort.

Le budget de l'association pour l'organisation de ces événements est de 23 250 €. Pour information, l'association a été soutenue à hauteur de 1 750 € en 2015.

Elle sollicite la CCPH pour 2016 pour le même montant soit 1 750 €.

Le bureau a émis un avis favorable pour 1 750 €.

- **La Marche Buissonnière**

La Marche Buissonnière est le premier club de randonnée de la Haute-Saône et compte 130 adhérents. Pour permettre aux bénévoles de pratiquer la randonnée en toute sécurité plusieurs formations sont organisées chaque année. Pour 2016, l'association souhaite organiser une formation aux 1ers secours pour 10 personnes organisée par le Centre de secours d'Héricourt et un stage à la lecture de cartes pour 3 personnes.

Le budget pour ces formations est de 900 € et la CCPH est sollicitée à hauteur de 250 €, sachant que le montant de la subvention versée en 2015 était également de 250 €.

Le bureau propose de renouveler cette subvention pour 250 €.

Anne-Marie BOUCHE observe que la subvention versée aux amis du Fort est méritée car ils accomplissent un travail formidable.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

Jean-Claude KUBLER rappelle que les dossiers complets sont disponibles au siège de la CCPH et ils ont été examinés par la commission réunie le 9 mars 2016.

- **La Pluie Vénitienne**

Le carnaval vénitien était organisé jusqu'en 2012 par l'association Tip Top Forme. Afin d'acquérir une plus grande autonomie dans l'organisation des éditions, l'association La Pluie Vénitienne a vu le jour cette même année tout en gardant comme partenaire Tip Top Forme.

Pour la 8ème année, le carnaval se déroulera les 16 et 17 avril 2016 et est l'œuvre d'une centaine de carnavaliers présentant un défilé de costumes dans les rues d'Héricourt et diverses animations sur plusieurs sites à Héricourt.

Pour mémoire, en 2015, l'association a reçu une aide de 1 200 €.

Le budget de ce projet s'élève à 13 900 € et sont recherchées les aides de la Ville d'Héricourt et de la CCPH, plus les recettes de ventes diverses (buvette, repas, sponsors, entrées, locations de costumes).

L'association sollicite une subvention de 2 300 € pour 2016.

Le bureau a émis un avis favorable pour le renouvellement de la subvention de 1 200 €.

- **Cyclo club de Couthenans**

En 2015, le club a engagé des actions afin de créer un parc de circuits cyclo-découvertes sur les environs d'Héricourt et Couthenans dans le but de trouver de nouveaux adhérents et ainsi amplifier la participation à la randonnée annuelle « La Lizaine ». Ces circuits à faible kilométrage seront proposés aux familles et au public cycliste avec la découverte du petit patrimoine local.

Ce projet doit prendre forme cette année par l'officialisation des circuits, la création d'une plaquette et l'intégration de ces circuits lors de la randonnée annuelle.

Le budget de ce projet s'élève à 400 € sachant qu'il est sans recette directe.

L'association sollicite une subvention de 200 €, la différence est prise en charge par le club.

Pour mémoire, la CCPH a soutenu l'association à hauteur de 100 € en 2015.

Le bureau propose de renouveler la subvention de 100 €.

SGH Athlétisme

L'association organise sa 15ème édition des 10 km d'Héricourt le 11 décembre 2016, manifestation dont le rayonnement ne cesse de croître avec des vedettes internationales et plus de 1 300 inscriptions lors de l'édition 2015. Quatre courses sont organisées à partir de 8 ans (lapereaux, lièvres, As et « Elles y courent »). L'association compte actuellement 188 licenciés.

Depuis des années la CCPH soutient cette manifestation de rayonnement communautaire à hauteur de 1000 €.

Le budget de l'association s'élève à 58 700 € avec les participations recherchées du Conseil Départemental, de la Ville d'Héricourt, du SMAU et des divers sponsors.

L'association renouvelle sa demande de subvention de 1 000 €.

Le bureau émet un avis favorable pour le renouvellement de cette subvention pour 1 000 €.

- **Comité des Fêtes de Chenebier**

Pour la 25ème année, le Comité des fêtes de Chenebier organise la Fête de la Fleur et du Jardin le 1er mai 2016. 70 exposants dont une quinzaine d'horticulteurs d'Alsace et de Franche-Comté sont présents et des animations se déroulent tout au long de la journée.

En 2015, le comité a perçu une subvention de 250 € à laquelle s'est ajoutée la prise en charge d'une insertion publicitaire dans l'Est Républicain d'un montant de 210 €.

Pour cette nouvelle édition, le budget de la manifestation s'élève à 9 300 euros et le comité sollicite la CCPH pour une subvention de 400 €

Le bureau est d'avis de reconduire la subvention pour 2016 à hauteur de 250 € et de prendre en charge l'insertion publicitaire dans la presse.

- **Héricourt Athlétisme Compétition**

L'association organise pour la première fois un trail (« En trail du Mont Vaudois ») le 10 avril.

Ce trail ou course nature est une course à pied sur 11 kilomètres sur un parcours composé de route, de chemins et de sentiers balisés avec découverte du Fort du Mont Vaudois et de ses tunnels. L'arrivée et le départ se feront sur le plateau sportif du Collège.

Le budget de cet évènement est de 4 400 € et les recettes seront essentiellement des inscriptions et de la buvette.
Il est à noter que l'association perçoit des subventions de la Ville d'Héricourt et du Conseil Départemental pour son fonctionnement annuel.

Pour cette première demande, l'association n'a pas précisé de montant pour la subvention.

Le bureau propose d'attribuer une subvention de 200 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fernand BURKHALTER présente les demandes de subventions reçues et examinées par la commission développement économique.

- **BGE Franche -Comté**

BGE Franche-Comté a pour objectif d'accueillir, accompagner des porteurs de projets de créations d'entreprises par le biais de conseils, formations, services aux entreprises, études et gestion de pépinières. Nous soutenons déjà cet organisme à travers la convention annuelle d'objectif confiée à l'ADCH pour le projet Créaffair.

BGE organise chaque année un concours lié à la création récompensant les entreprises installées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le concours Talents des Cités.

Ce concours concerne tous les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Belfort, Offemont, Beaucourt, Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Bethoncourt, Grand-Charmont, Bavans, Etupes et Héricourt.

L'association a reçu une subvention de 400 € en 2015.

Le Bureau a émis un avis favorable pour cette subvention pour 400 €.

- **APACH**

L'association APACH, Association pour la Promotion de l'Artisanat et du Commerce Héricourtois s'est reconstituée en juin 2013 et compte actuellement 18 adhérents.

Elle permet aux artisans et commerçants qui en sont membres de proposer divers évènements et promotions tout au long de l'année pour les habitants du Pays d'Héricourt.

L'association a été soutenue pour un montant de 1 500 € en 2015.

Le bureau propose de renouveler la subvention pour le même montant.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADIL 70

Fernand BURKHALTER expose que l'ADIL 70 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour aider au fonctionnement de cette association.

Elle a pour mission d'informer et de conseiller gratuitement le public dans le domaine de l'habitat (financement, contrats, relation avec les professionnels, assurances, fiscalité, copropriété, location, réglementation sur la qualité de l'habitat...).

La CCPH soutient cette association à hauteur de 100 € chaque année.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 pour l'année 2016.

◆ **AED : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE CHAVANNE, COURMONT, ET COUTHENANS**

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Général de Haute-Saône.

Conformément aux dispositions réglementaires qui régissent les fonds de concours, il s'avère que le montant du fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

3 dossiers ont été déposés et sont complets:

- La commune de CHAVANNE sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de 749.25 €, soit 15% de la subvention de 4 995 € versée par le Département.
- La commune de COUTHENANS sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de 837.00 €, soit 15% de la subvention de 5 580 € versée par le Département.
- La commune de COURMONT sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de 441.45 €, soit 15% de la subvention de 2 943 € versée par le Département.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le montant des fonds de concours AED et autorise le Président à procéder à leurs versements en faveur des communes.

◆ **HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :**

Fernand BURKHALTER explique que la politique HABITAT 2020 prévoit la mobilisation de subventions de la CCPH pour les usagers réalisant des travaux sur leur habitat. Ainsi, 1 nouveau dossier a été engagé au titre du CAL. Pour rappel, le CAL est un fonds à destination des loyers les plus modestes qui avance le financement des travaux réalisés par les propriétaires.

REMBOURSEMENT CAL	
Propriétaire	WILHEM VERONIQUE CAUSERET PATRICE
Adresse	31 RUE PAUL VINOT 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	15 169.64€
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0 €
- Montant subvention CCPH	800 €

Ce sont au total **800 €** de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier au titre des subventions façade.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

◆ **APPEL A PROJETS « ZERO PESTICIDES » : GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCPH POUR 6 COMMUNES**

Christian GAUSSIN rappelle que la loi Labbé n° 2014-110 du 6 février 2014 met en place l'objectif « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics et à partir du 1^{er} janvier 2017, les personnes publiques n'auront plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires.

Afin d'aider les collectivités à supprimer l'utilisation des pesticides, l'agence de l'eau Rhin Rhône lance un appel à projets « Zéro pesticides ».

Ainsi, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 25 février dernier, a autorisé la CCPH à mettre en place un groupement de commandes pour y répondre. En effet, cet appel à projet n'est ouvert que pour les communes de plus de 3500 habitants ou aux communautés de communes qui regroupent des communes volontaires réunissant 3500 habitants et la ville d'Héricourt a déjà répondu au précédent appel à projet et a été retenue pour ses propres besoins compte tenu de sa taille.

6 communes se sont donc portées candidates pour ce groupement de commandes : Châlonvillars, Champey, Chenébier, Echenans, Trémoins et Saulnot pour un nombre total de 4 644 habitants.

La FREDON Franche-Comté a ainsi été consultée.

PROPOSITION

- **Réalisation d'une étude technique de 6 plans d'entretien des espaces selon le cahier des charges de l'ASCOMADE (1 an de suivi à l'issue du diagnostic)**

Il s'agit de réaliser à l'année N un diagnostic et d'élaborer un plan d'actions et de préconisations pour chaque commune.

Les résultats de ces travaux feront l'objet d'un rendu aux élus et services techniques concernés et d'un rapport bilan.

Après une année d'accompagnement, la FREDON revient en fin de campagne d'entretien faire un bilan des pratiques avec les communes. A l'issue, l'intervention s'arrête sauf si les communes souhaitent prolonger l'accompagnement. La période de réalisation s'étend d'avril/mai 2016 à l'automne/hiver 2017.

Actions	Coût net
Diagnostic des 6 communes et réalisation des plans d'actions	5 000 €
Suivi N+1	4 750 €
Lancement de la démarche	250 €
Rendu du diagnostic et présentation des plans	500 €
Accompagnement communication auprès de la population	250 €
Rendu des bilans N+1	500 €
TOTAL	11 250 €

Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus, le coût forfaitaire est de 500 € la journée.

80 % d'aides de l'Agence de l'Eau sont mobilisables et les communes inscrites dans la démarche pourront bénéficier de 80 % d'aides à l'investissement.

Le reste à charge des 6 communes est donc de 2 250 € à répartir en fonction du nombre d'habitants.

Sandrine PALEO demande pourquoi seules 6 communes apparaissent.

Fernand BURKHALTER précise que ce sont celles qui se sont portées volontaires. Il explique que Héricourt le fait déjà.

Eric STEIB ne trouve pas utile de faire une étude il précise toutefois qu'il aimerait bien signer et s'engager dans la démarche.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de retenir la proposition du FREDON Franche-Comté et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

◆ RANDONNEE : REMISE EN ETAT DU SENTIER PEDAGOGIQUE : ETUDE DE FAISABILITE

Dominique CHAUDEY rapporte que le Club de randonnée des SGH nous a alertés sur le mauvais état du Parcours Pédagogique de Byans. Situé sur le tracé de la Pierre Plate (circuit 12 du topoguide), le parcours pédagogique est aujourd'hui dégradé et ne présente plus réellement d'intérêt puisqu'il n'est plus mis en valeur malgré de multiples curiosités comme le point de vue (à sécuriser), l'arbre bio, les pierriers et tumulus, la Pierre Plate, l'arbre foudroyé, quelques essences d'arbres...

Paraissant sur le topoguide de la CCPH édité en 2013, la remise en état et la sécurisation de ce sentier sont nécessaires.

Pour rappel, ce tracé avait été créé par la Ville d'Héricourt avec le concours de l'ONF il y a plusieurs années et la CCPH a de nouveau fait appel à l'ONF pour sa remise en état, sa sécurisation et sa valorisation.

Une étude de faisabilité comportant 2 étapes nous est proposée par l'ONF :

- Etat des lieux et diagnostic du sentier existant comprenant l'inventaire exhaustif des centres d'intérêts environnants.
- Proposition de stratégie de découverte avec élaboration d'un plan d'action détaillé de mise en œuvre.

3 réunions de travail sont intégrées à la proposition : une pour le lancement de l'étude et deux qui correspondent à la restitution de chacune des étapes. Le devis pour cette étude s'élève à un forfait de 3 000 € HT.

Pour information, une première rencontre avec l'ONF a été organisée afin de faire un point sur l'état actuel du sentier et il en résulte la nécessité de revoir totalement l'aspect pédagogique du tracé dans une approche environnementale plus moderne en phase avec les attentes des publics d'aujourd'hui. La communication devra répondre aux publics scolaires, périscolaires et aux randonnées familiales. Ainsi, l'inclusion de petites figurines d'animaux pourrait être intégrée sur les « curiosités » que l'on peut trouver sur le tracé afin de les rendre plus attractives. Un QR Code sera présent sur les balises. Pour la phase travaux, conformément à la fiche H10 du guide des aides du département, une subvention de 25% de la dépense éligible plafonnée à 20 000 € et à 300€ /km pourra être sollicitée.

Patrick PAGLIA précise qu'il s'agit d'un beau projet. Il souhaite savoir qui va réaliser les travaux et dans quel délai.

Fernand BURKHALTER précise qu'il s'agit dans un premier temps de réaliser une étude et que les travaux devraient avoir lieu l'an prochain.

Le Conseil communautaire à l'unanimité valide la réalisation d'une étude de faisabilité avec l'ONF.

◆ ADMISSION EN NON-VALEUR : ORDURES MENAGERES

Gérard CLEMENT explique que la trésorerie sollicite la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures.

Il est proposé de distinguer selon les motifs de l'admission en non-valeur deux types de créances et d'admettre les cas suivants pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

- 1) Au titre des créances éteintes : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **1 954.31 €** portant sur les années 2013 à 2015.

COMMUNE						TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
	2011	2012	2013	2014	2015		
ETOBON			82.45 €	82.45 €		164.90 €	PRP SANS LJ (1 dossier)
HERICOURT			530.53 €	498.68 €	760.20 €	1 789.41 €	PRP SANS LJ (4 Dossiers) CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF (3 dossiers)
TOTAL			612.98 €	581.13 €	760.20 €	1 954.31 €	

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE et Claude PERRIN) décide d'admettre en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 954.31 €.

◆ RESSOURCES HUMAINES: CREATION D'EMPLOIS DE NON-TITULAIRES NON PERMANENT POUR RENFORT D'ACTIVITE

▪ **CONTRACTUELS :**

Fernand BURKHALTER expose que Comme chaque année, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire par des agents non titulaires au moyen de contrats adaptés aux besoins de la CCPH. Il s'agit de pouvoir faire face à la continuité des services en recourant à des contrats sur des besoins non permanents.

Le recours à ces agents permet d'une part d'ajuster les effectifs dans le respect des taux d'encadrement mais aussi de pallier l'absence de nos agents permanents lorsqu'ils sont placés en formation ou en congé maladie.

Ce renforcement a minima se fait sous forme de contrat à la semaine ou entre chaque période de vacances scolaires à un temps de travail déterminé . En sus de ces contrats nous faisons appel à HMS en tant que de besoin.

A ce titre, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°, permet le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions Robert BURKHALTER et Anne-Marie BOUCHE) :

- autorise le Président à recruter des agents contractuels en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité au service Périscolaire.
- autorise le Président à effectuer les formalités de recrutement des agents et à signer les contrats d'engagement, de renouvellement ainsi que toute pièce utile au recrutement.
- crée, au maximum 8 emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2ème classe, pour la période de l'année scolaire 2016-2017. Les contrats seront établis sur une durée de 20 heures hebdomadaires maximale (la moyenne des heures contrat pouvant avoir une amplitude de 5 h à 20 h.)
- crée, au maximum 2 emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2ème classe, pour la période de l'année scolaire du 1^{er} mai au 5 juillet 2016 en sus des 6 déjà créés pour faire face à l'augmentation des effectifs sur le temps du midi et du tap. Les contrats seront établis sur une durée de 20 heures hebdomadaires maximale (la moyenne des heures contrat pouvant avoir une amplitude de 5 h à 20 h.)
- crée un emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2ème classe pour la période du 1^{er} mai au 5 juillet 2016 à raison de 32 h 40 par semaine pour renforcer l'équipe d'animation sur tous les temps les temps midi, tap, périscolaire, et mercredi .

La rémunération des agents sera calculée par référence aux indices de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe.

▪ VACATAIRES- ACTIVITE ACCESSOIRE

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de l'organisation des TAP, il a été décidé dans le PEDT d'avoir recours à des intervenants. Ceux-ci sont recrutés en activité accessoire ou en tant que vacataire.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) autorise le Président à :

- Créer 8 postes non permanents d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet pour la période scolaire 2016-2017, les recrutements pouvant se faire sur une durée hebdomadaire de 5 h à 20 heures ,de fixer la rémunération au 1^{er} échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats y afférents.
- Créer 2 postes non permanents d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet pour la période scolaire du 1^{er} mai au 5 juillet 2016 les recrutements pouvant se faire sur une durée hebdomadaire de 5 h à 20 heures ,de fixer la rémunération au 1^{er} échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats y afférents.
- Créer 1 poste non permanent d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet à savoir 32h40 hebdomadaire pour la période scolaire du 1^{er} mai au 5 juillet 2016, de fixer la rémunération au 1^{er} échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats y afférents.
- Recourir à des agents en activités accessoires ou en tant que vacataire, de procéder à leur recrutement et de signer les arrêtés y afférents.

◆ PRESENTATION DE LA LISTE DES MARCHES 2015 – ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES

Fernand BURKHALTER expose que selon l'article 133 du code des marchés publics prévoit que la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste sera publiée au registre des délibérations et sur le site Internet de la Communauté de communes.

423 marchés (lettres de commandes-contrats, ...) ont été numérotés tout au long de l'année 2015, 10 ont été annulés.

Aussi ce sont 413 nouveaux Marchés qui ont été réalisés en 2015. Ils se répartissent comme suit :

- Marchés de services : 134
 - Inférieur à 3000 € HT : 118
 - Compris entre 3 000 € HT et 20 000 € HT : 13
 - Compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT : 2
 - Supérieur à 89 999 € HT : 1
- Marchés de travaux : 25
 - Inférieur à 3000 € HT : 11
 - Compris entre 3 000 € HT et 20 000 € HT : 12
 - Compris entre 90 000 € HT et 149 999 € HT : 2
- Marchés de fournitures : 254
 - Inférieur à 3000 € HT : 238
 - Compris entre 3 000 € HT et 20 000 € HT : 14
 - Compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT : 1
 - Compris entre 50 000 € HT et 89 999 € HT : 1

Ces nouveaux marchés s'ajoutent aux marchés en cours passés les années précédentes notamment pour la requalification du Pâquis, la réhabilitation de la maison de l'enfant, les fournitures alimentaires de la cuisine centrale, le carburant, ...

Ne sont pas comptabilisés les contrats de maintenance ni les contrats de fournitures de gaz, électricité ou de télécommunication.

A ces marchés il convient également d'ajouter les bons de commandes établis pour répondre aux besoins des services soit 217 bons pour un montant de 13 160 €.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

◆ INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Fernand BURKHALTER expose que conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : NEANT
- ⊗ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ⊗ Contrat de location : NEANT

- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : contrats du 17 février 2016 au 2 mars 2016

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	3	7 h	2
	1	13 h	1
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
RESTAURATION SCOLAIRE			
	2	18h	1
Remplacement	1	19 h	1
	1	28 h	1
SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS			
	1	35 h	1
ACCUEIL			
Remplacement	1	09h 30	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Néant			
SERVICE ENTRETIEN DES BATIMENTS			
Néant			

- ⊗ Marchés Publics : information sur les consultations en cours (marchés attribués en cours de signature) :
 - Centre de formation – réhabilitation de la maison de l'enfant:

REQUALIFICATION DES LOCAUX DE LA MAISON DE L'ENFANT - CENTRE DE FORMATION 70400 HERCOURT

RECAPITULATIF SUITE A ANALYSE DES OFFRES

LOTS	DESIGNATION	ESTIMATION HT BASE	ESTIMATION TTC BASE	ENTREPRISES CONCERNANTES	OFFRE HT	OFFRE TTC	Option 01 Lot 01 Creation d'un trotoir HT	Option 02 Lot 02 Lors de la création rampement rds bas HT	Option 03 Lot 03 Pv rénovation au lieu du PVC HT	Option 04 Lot 04 Reconstitution sous-sol HT	Option 05 Lot 05 Reliement luminaire type 4 HT	Option 06 Lot 06 Luminaire Type 1 - interrupteur HT	Option 07 Lot 07 Commande des HT
01	VRD - GROS-ŒUVRE	21 600,00	25 920,00	EGBTP	23 497,90	28 197,46	4 321,31						
02	DEMOLITIONS - PLATHERIE - PEINTURE	30 000,00	36 000,00	CLERC	34 002,40	40 802,88		2 954,31					
03	SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAIENCES	14 300,00	17 160,00	FILIPUZZI	12 144,74	14 573,69		707,35	5 377,66				
04	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	13 600,00	16 320,00	SALVADOR	13 807,40	16 569,88		642,50	5 289,00	800,00			
05	SERRURERIE	24 000,00	28 800,00	ANTONIETTI	17 291,25	20 749,50							
06	FAUX-PLAFONDS	10 000,00	12 000,00	MEUNIER	5 191,25	6 229,51		60,80					
07	PLUMBERIE - CHAUFFAGE - VMC - CLIMATISATION	37 900,00	45 480,00	BEYLER	21 049,27	25 257,92							
08	ELECTRICITE	29 200,00	35 040,00	SEEB	24 890,00	29 796,00					2 064,40	173,80	
9	ELEVATEUR INTERIEUR	25 000,00	30 000,00	ERMES	18 400,00	19 412,00							compris

TOTAL	205 600,00	246 720,00	170 213,22	201 587,85	4 321,31	4 364,95	10 660,86	800,00	2 064,40	173,80	compris
			Total base + Options								

- Marché de fournitures de livres non scolaires, documents imprimés et audio : marchés à bons de commande
 - Lot n°1 ouvrages pour adultes : les Papiers Bavards (Audincourt) maxi 19 500 € HT
 - Lot n°2 ouvrages pour la jeunesse : la Marmite à mots (Belfort) maxi 14 000 € HT

- Lot n°3 ouvrages grands caractères et livres lus : les Papiers bavards (Audincourt) maxi 2 400 € HT
- Lots n°4 bandes dessinées comics et mangas tout public : l'Olybrius (Belfort) maxi 9 000 € HT

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

◆ **Attribution d'une subvention à l'association A'CHOR**

Le Président expose que la chorale A'CHOR regroupe 53 choristes amateurs, dont 31 résident dans la CCPH. Dirigée par Arnaud FREUND, elle s'adresse aux adolescents et adultes quel que soit leur niveau musical.

Cette année l'association fête ses 30 ans en organisant plusieurs manifestations le week-end des 4 et 5 juin 2016.

- Un concert gratuit le 4 juin à la Halle de Cavalerie avec l'ensemble vocal ARCANES,
- Une exposition rétrospective de l'association sur les 2 jours,
- Une journée conviviale le 5 juin rassemblant autour d'un buffet les choristes d'hier et d'aujourd'hui et des invités.

Ainsi, l'association sollicite la CCPH pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros.

Le budget de l'association pour la saison 2015-2016 s'élève à 7 810 euros et des financements de la Ville d'Héricourt et du Département sont recherchés.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association A'CHOR pour 2016.

La séance du Conseil Communautaire est levée à 20h45.

Héricourt, le 07 avril 2016

Le Président,

Fernand BURKHALTER

